

## SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 45 757 890 000 F CFA

Douala, le 12 mai 2021

Monsieur Emmanuel ELONG Président du SYNAPARCAM Mbonjo

DC/ARB/DG/2021 0 0 0 0 0 0 8 3

Objet: V/présence avec des tiers dans notre plantation

Monsieur,

A plusieurs reprises en cette fin de mois d'avril et début mai, vous avez été aperçu dans les blocs de notre plantation de Dibombari avec des personnes étrangères qui visiblement filmaient nos plantations ainsi que les personnes y travaillant.

Nous n'avons donné aucune autorisation ni à votre organisation ni à des tiers de pénétrer dans notre propriété ni de filmer.

Vous avez, à cette occasion, déclaré au personnel Socapalm qui vous interrogeait sur cette présence en ces lieux que les étrangers qui vous accompagnaient avaient été mandatés par la banque ING pour une pseudo-vérification...

Après vérification auprès de la banque, il n'en est bien entendu rien et vous avez délibérément violé la loi de la propriété privée en pénétrant illégalement dans notre plantation.

Votre qualité de riverain <u>ne vous permet pas tout</u> et la loi s'applique à tous.

Ceci démontre une nouvelle fois que votre organisation Synaparcam ne semble pas avoir pour objectif de développer une relation sincère et loyale avec notre entreprise, malheureusement.

Nous vous invitons à cesser ces intrusions non autorisées faute de quoi, nous nous réservons le droit d'engager des poursuites judiciaires à cet effet.

Recevez, Monsieur, nos salutations.

Le Directeur Général,

Dominique CORNET



BP 103 Nkapa Cameroun 00 237 674529387 / 661 53 01 82 elongproject@yahoo.fr www.palmespoirt.org



Mbonjo, le 24 Mai 2021

SOCAPALM

TATION DE DIBOMBARI

TATIVÉE LE 210 2024

A Monsieur le Directeur Général de Socapalm –Douala S/C Directeur de Plantation Dibombari

<u>OBJET</u>: Réponse à votre lettre du 12 Mai 2021 relative à notre présence dans votre plantation en compagnie de tiers.

Monsieur le Directeur Général,

Accusant réception de votre courrier cité en objet et reçu le 21 Mai 2021, je viens par la présente vous apporter des éléments de réponse qui permettront, je l'espère, d'apporter les éclaircissements nécessaires à la situation décriée à tort dans votre courrier.

Vous nous permettrez de rappeler que la SOCAPALM privatisée actuelle comporte en son sein de nombreux villages d'installation antérieure à la création de cette agro- industrie. Nous citerons rapidement quelques-uns d'entre eux : Beyang Mbonjo, Bekoume Mbonjo, Mbonjo Beach pour la plantation de Dibombari ; Ndowe Jong, dans la plantation de Mbambou, Apouh'ANgok dans la plantation d'Edéa.

Ces villages sont pratiquement encerclés par les plantations agro – industrielles, et donc leurs issues d'entrée ou de sortie passent nécessairement par les plantations ; elles transportent par ces routes, leurs biens achetés, évacuent leurs produits, visitent leurs parents en leurs maisons encore installées au sein des palmiers, se rendent dans leurs exploitations familiales (champs vivriers et plantations villageoises), visitent pour diverses cérémonies traditionnelles les tombes de leurs ancêtres elles aussi incluses dans ces plantations.

Sauf à dénier aux riverains la liberté d'aller et de venir, le droit également de se faire accompagner par qui ils veulent, nous nous estimons dans notre plein droit

Association régie par la Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association Déclarée le 27 Mai 2014 à Éséka au N° 038RDA/JO8/SAAJP Siège Social : Éséka - email : synaparcam@gmail.com – Tel : 674529387

Carrie

1/2

d'exercer cette liberté en toute quiétude, et nous n'avons le sentiment d'avoir violé quelque loi que ce soit. Par ailleurs vos accusations semblent ne s'être basées que sur les dires de certains de vos employés, sans preuve aucune. Nous considérons donc qu'il ne s'agit que de simples allégations! Nous vous prions de rester assurés de ce que nous ne nous permettons pas sans autorisation d'entrer dans vos parcelles de palmier, par contre nous exploitons sans états d'âme les routes mises à disposition des habitants de la zone (routes nationales ou autres), pour nos entrées ou sorties vers d'autres localités, ou pour nous rendre dans nos exploitations (exemple exploitations autour du fleuve Moungo vers le bloc G4).

Les allégations mentionnées plus haut auront suffi à taxer une nouvelle fois la SYNAPARCAM de réfractaire à la collaboration avec SOCAPALM. C'est l'occasion de vous rappeler une fois de plus que notre démarche consiste à nous assurer du respect des engagements pris par l'agro – industrie, à surveiller et relever les non – conformités, et à exiger leur réparation.

Par contre, nous pouvons affirmer que l'essentiel de nos sollicitations de dialogue par des atermoiements caractérisé constructif avec SOCAPALM s'est regrettables de la part de l'agro – industrie, et conséquemment des échecs patents. Quelques exemples récents sont : la non tenue des résolutions de la rencontre du 08 septembre 2020 entre la Direction SOCAPALM et SYNAPARCAM; le projet pilote de restauration des sites sacrés à vous proposé semblant être mis sous cloche alors même que des descentes conjointes SOCAPALM et riverains ont bel et bien été effectuées pendant au moins six mois; l'interdiction aux riverains du ramassage de nuit des escargots, ressources naturelles se trouvant sous les palmiers et prisés des paysans tout en étant une source génératrice de revenus pour ces populations défavorisées (les gardiens SOCAPALM, alors même qu'elles ne trouvent aucune noix de palme dans les sacs des villageois ramasseurs d'escargots, les leur arrachent sans autre forme de procès). Il y a lieu de se demander de quel côté se trouve la mauvaise foi!

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin, recevez monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre réelle considération.

Cordialement.

POUR L'ANTENNE FEMININE

POUR LA COORDINATION NATIONALE

NAPARUMEN WEEK

Lumanyel

Association régie par la Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association

Déclarée le 27 Mai 2014 à Éséka au N° 038RDA/JO8/SAAJP Siège Social : Éséka - email : synaparcam@gmail.com – Tel : 674529387